



My Move Studio

18, rue Marceau

78800 HOUILLES

Mobile: 07 83 33 97 79

Email: contact@mymovestudio.com

Web: <http://www.mymovestudio.com/>

Protocole COVID 19 à destination des adhérents

1^{er} septembre 2021

1/ Généralités

Chaque adhérent s'engage à respecter le protocole COVID 19 décrit dans ce document.

En cas de non-respect, les professeurs ont toute autorité à l'imposer.

Dans tous les cas, toute personne présentant des symptômes susceptibles d'être ceux du COVID 19 ne doit pas se présenter en cours.

Il en va de même pour toute personne ayant été en contact avec une personne présentant des symptômes. La sécurité sanitaire en va de la responsabilité de chacun.

Conformément aux décisions gouvernementales et municipales, le contrôle du pass sanitaire est rendu obligatoire avant l'entrée dans les équipements sportifs.

Le pass sanitaire est obligatoire pour tous les adhérents :

- de plus de 18 ans (depuis le 21/07/2021)
- de plus de 12 ans (à partir du 30/09/2021)
- accompagnateurs des cours de Ti Bouts

Le pass sanitaire peut revêtir plusieurs formes :

- A. Un schéma vaccinal complet :
 - 1 injection pour le vaccin Johnson et Johnson de plus de 4 semaines
 - 2 injections pour les autres vaccins, la seconde datant de plus de 7 jours
 - Covid datant entre 2 et 6 mois + 1 injection datant de 7 jours minimum
- B. Un test covid positif entre 11 jours et 6 mois
- C. Un test PCR ou antigénique négatif **valable 72h**

2/ Avant l'entrée dans le bâtiment sportif

Le point de contrôle du pass sanitaire se situe à l'entrée de la structure sportive c'est à dire à la grille donnant sur la rue. Voici le détail par équipement :

- Guimier 1 (43 rue Thiers 78800 Houilles) => entrée rue Condorcet, contrôle sous l'auvent à côté de la loge du gardien
- Guimier 2 (43 rue Thiers 78800 Houilles) => entrée rue Thiers, contrôle à côté de la piste d'athlétisme
- Le Triplex (40 rue Faidherbe 78800 Houilles) => entrée rue Faidherbe, contrôle sous l'auvent en haut des marches
- Ste Thérèse (11 rue Kléber 78800 Houilles) => entrée administrative rue Kléber, contrôle au pied de l'escalier
- Notre salle (18 rue Marceau 78800 Houilles) => entrée à la porte de la salle, contrôle sous l'auvent devant la salle.

Le contrôle s'effectuera à chaque cours pour l'ensemble du groupe. Il faudra donc systématiquement vous munir de votre pass sanitaire. ATTENTION : en cas de contrôle de la municipalité ou de la police nationale, il n'y a aucun délai possible pour la présentation de votre pass sanitaire et la sanction en cas de défaut de présentation est immédiate pour vous (135€ d'amende et plus si récidive) comme pour l'association.

Les personnes sans pass sanitaire valable ne pourront pas entrer dans l'enceinte d'un équipement sportif.

En cas de retard du professeur, il est interdit de pénétrer dans l'équipement sportif, vous devez patienter à l'extérieur.

3/ Au début du cours :

Merci de ne pas arriver plus de 5 minutes en avance mais d'être ponctuel pour ne pas trouver la porte fermée. En cas de retard de votre part, si le groupe est déjà parti en cours, vous n'êtes pas autorisé à entrer sans avoir été contrôlé.

Le professeur autorise les adhérents :

- **+ de 18 ans** : à entrer, masqués. Une fois déchaussés, le professeur vous demandera de passer vos mains au gel (vous venez avec votre flacon, l'association ne le fournira pas pour les adultes).
- **De + de 6 ans et – de 18 ans** : à entrer, masqués. Une fois déchaussés, le professeur leur passera les mains au gel (fourni par l'association pour la salle Marceau et par la ville pour les gymnases). Aucun accompagnant n'est autorisé à rentrer sauf cas particulier sur présentation d'un pass sanitaire valide.
- **De – de 6 ans** : à entrer. Une fois déchaussés, le professeur leur passera les mains au gel (fourni par l'association pour la salle Marceau et par la ville pour les gymnases). Aucun accompagnant n'est autorisé à rentrer sauf cas particulier sur présentation d'un pass sanitaire valide.
- **Du cours de Ti-Bouts (18 mois-3 ans et PSM)** : à entrer avec un adulte (masqué et présentant également un pass sanitaire valide). Une fois déchaussés, le professeur passera les mains de l'enfant et de l'accompagnant au gel (fourni par l'association pour la salle Marceau).

Pour les cours avec tapis, les pratiquants gagnent leur tapis avec le masque et recouvrent leur tapis d'une serviette plus grande que lui (et le coussin s'il est utilisé). Tout adhérent sans serviette sera refusé en cours. Le masque est retiré quand chacun est en place et remis avant de quitter le tapis à la fin du cours.

4/ Après le cours :

Vous devez remettre votre masque dès la fin du cours (avant de ranger le matériel ou de vous rhabiller).

Ce protocole reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre et pourra évoluer en fonction de l'épidémie et des consignes gouvernementales et municipales.

Tout adhérent qui ne respectera pas ces directives sanitaires devra nous être signalé par le professeur et sera refusé en cours.

Nous comptons sur votre vigilance et nous vous remercions de votre aide !

Les membres du Conseil d'Administration